

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Hervé, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, Mme Lagarde



Délibération n° 05-05 du 4 juillet 2019

MISE EN ŒUVRE DE LA TERRITORIALISATION DES ACTIONS ÉDUCATIVES DÉPARTEMENTALES – SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ET DES COLLÈGES – CONVENTION ET AVENANT.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental du n°2016-X-60 du 20 octobre 2016 approuvant le projet éducatif départemental 2016-2020,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement aux associations suivantes au titre de l'année scolaire 2018-2019 :

- 2 500 euros à l'association *Entrées de jeu* pour un projet de médiation théâtrale,
- 7 987 euros à l'association *Ecophylle* pour l'accompagnement du collège Gustave Courbet à Pierrefitte-sur-Seine ;

- ATTRIBUE aux collèges suivants les subventions de fonctionnement au titre de l'année scolaire 2018-2019 :

- 300 euros au collège Courbet à Pierrefitte-sur-Seine pour la mise en place d'un atelier pour accompagner les collèges de la ville pour l'éducation au développement de la ville et à la prévention des violences scolaires,
- 3 100 euros au collège Romain Rolland à Clichy-sous-Bois pour le projet Philo jeunes,



- 2 000 euros au collège Albert Camus à Rosny-sous-Bois pour son projet de voyage scolaire dans la Vienne ;

- APPROUVE la convention de partenariat, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'État, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, les communes de Romainville, Les Lilas et Le Pré-Saint-Gervais, relative à la mise en place d'un parcours commun « moi, jeune citoyen », prévention des risques visant à prévenir les violences inter-territoires des jeunes de 10 à 16 ans, à travers des actions citoyennes et sportives ;

- APPROUVE l'avenant à la convention avec l'association *Ecophylle*, dont projet ci-annexé ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ladite convention et ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.